

les Échos de Choisel



■ page 9

la Maison
d'Ingrid

■ page 14

les orchidées
racontées par
Per ERBS

■ page 16

Jean BROUSSE
un enfant de
Choisel

■ page 21

le premier
cimetière
écolo

Agenda

samedi 21 mars 2015

► Opération
Nettoyage de printemps

dimanches 22 et 29 mars 2015

► Élections départementales

dimanche 29 mars 2015

► Marché de Pâques
et chasse aux oeufs

du 4 avril à fin juin 2015

► Exposition
Plumes métalliques
à Breteuil, réalisée par Patrick
Bostffocher (Les Échos N° 51)

samedi 11 avril 2015

► Je, tu, il, ...nous
désherbons ensemble.

vendredi 8 mai 2015

► Brocante de Choisel

samedi 30 mai 2015

🎵 Jazz au Lavoir

samedi 27 juin 2015

► Fête de la Saint-Jean

samedi 19 septembre 2015

► Rendez-vous
des vieilles voitures

samedi 26 septembre 2015

► Tournoi Inter-hameaux



Votre mairie

Ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h
Mercredi de 14 h à 17 h

1 route de la Grange aux Moines - 78460 Choisel

tel : 01 30 52 42 15

fax : 01 30 47 16 56

✉ mairie.choisel@wanadoo.fr

www.choisel.fr



Communication par email :

Afin de recevoir directement et plus rapidement des flashes d'information et autres invitations de la Mairie, nous vous remercions de transmettre votre adresse électronique par mail à :

✉ mairie.choisel@wanadoo.fr

LES ÉCHOS DE CHOISEL #52 - Bulletin municipal de Choisel

Directeur de la publication : Alain Seigneur

Rédaction : Jean-Yves Caron et la commission Communication

Conception graphique : effet-immédiat.com

Photos : F. Julhes, JY. Caron, P. Erbs, V. Bense, J. Brousse

Photo de couverture : Château de Breteuil

Impression : Pixartprinting

Si vous souhaitez publier des articles dans le prochain numéro, merci de nous communiquer les informations avant le 26/04/2015.

Contact : ✉ echos@choisel.fr

Résultats des jeux des pages 23 & 24 de ce numéro :
Mots croisés : 1- magnanerie, 2- buisson, 3- lavoir, 4- sources, 5- moines, 6-abreuvoir, 7- poitiers, 8- église, 9- sablières, 10- demoiselles, 11- tilleuls, 12-Breteuil, 13-Breuil, 14- marronniers
Rébus : Herbouvilliers
Jeu de localisation : A = 4, B = 5, C = 3, D = 1, E = 2

Choisel est une commune du Parc Naturel Régional
de la Haute Vallée de Chevreuse.



sommaire



- 2 **Agenda**
- 3 **Édito**
- 4 **Informations municipales**
État civil
Nouveaux arrivants
Élections
Conseils municipaux
- 6 **Entretien avec ...**
Pierre Cloteaux
- 7 **Florent, l'Ami des Jardins**
- 8 **Vie sociale**
La Maison d'Ingrid
Rétrospective
Foyer Rural
Le Tournassin
AAEC et TAP
- 14 **Passion**
Les orchidées
racontées par Per Erbs
- 16 **Les aînés**
Jean Brousse, un
enfant de Choisel,
de la seconde guerre
mondiale aux JO de
Mexico
- 18 **Informations locales**
Un an déjà...
Règles locales
Très Haut Débit
Engazonnement du
cimetière
CCHVC
- 23 **Jeux**
- 24 **Urgences**

“ Choisel à l'heure du budget ”

Le premier trimestre de l'année à Choisel, comme dans toutes les communes de France, c'est la période du **budget**. Une période importante pour faire les bons choix d'affectation des ressources...

Il est donc logique que, pour ce troisième numéro des Échos nouvelle formule, nous donnions la parole à l'**adjoint aux Finances, dans la rubrique «Entretien avec...»**. **Pierre Cloteaux** vous y présentera les règles pour établir le budget, ainsi que ses recommandations.

Vous retrouverez aussi les informations municipales les plus récentes : la synthèse des décisions du dernier Conseil, la préparation des prochaines élections départementales (dont la formule change un peu), ou encore la description du **projet d'engazonnement du cimetière de Choisel, une première dans le PNR**.

Concernant la Communauté de Communes, nous ferons le point sur son avenir et sur les actions de notre commune, qui pousse très fort en particulier pour prioriser le **déploiement du THD**, mettre en place des **transports partagés** et **mutualiser** de façon pragmatique entre les communes.

Ce numéro est aussi l'occasion de mettre en lumière les associations qui font vivre le village au quotidien. Plusieurs pages leur sont consacrées, avec notamment la présentation d'une nouvelle association, soutenue par la Mairie, la **«Maison d'Ingrid»**.

La rubrique «Les Aînés» est consacrée à **Jean Brousse**, un enfant du village, qui a traversé la seconde guerre mondiale et conduit une équipe de France aux JO de Rome et de Mexico !

Du côté des passions, les sujets se bousculent ... Que de gens passionnés à Choisel ! Retrouvez ici celle de **Per Erbs** pour **les Orchidées**, dans un très bel article magnifiquement illustré. Ainsi que les rubriques désormais habituelles, «Florent l'ami des jardins» et la page jeux «Remue-ménages».

Enfin, ce nouveau numéro des Échos marque le premier anniversaire de l'élection de la nouvelle équipe municipale.

Après une année de travail au service des Choiséliens, **toute l'équipe** vous assure qu'elle est **plus motivée que jamais**. Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter !

*La commission Communication
de Choisel*

Afin de communiquer davantage avec vous, nous mettons en place un **courrier des lecteurs** pour le prochain numéro des Échos. Merci d'envoyer vos questions et commentaires à l'adresse suivante : **echos@choisel.fr**



Élections départementales - mars 2015

(anciennes élections cantonales)

1^{er} tour le 22 mars - 2^{ème} tour le 29 mars

Fin mars, vous devrez élire* les «**conseillers départementaux**», nouveau nom des conseillers généraux, suivant un redécoupage des cantons et un nouveau mode de scrutin.

Le redécoupage des cantons

Suite à la réforme territoriale, le département des Yvelines est maintenant découpé en 21 cantons (39 auparavant). **Choisel est désormais rattaché au canton de Maurepas** (et non plus Chevreuse). Notre nouveau canton englobe 16 communes**.

Un nouveau mode de scrutin : le scrutin majoritaire binominal mixte à 2 tours

Ce n'est plus un seul conseiller qui est élu pour représenter son canton, mais un «**binôme mixte**», c'est-à-dire **un homme et une femme**.

Le Conseil départemental des Yvelines comprendra 21 binômes titulaires, soit 42 conseillers départementaux.

Chaque binôme titulaire est accompagné d'un binôme mixte suppléant : il y aura donc 4 noms sur le bulletin de vote. Tout panachage ou rayure sur le bulletin de vote le rend nul.

Autre nouveauté, la totalité des conseillers est renouvelée pour une durée de 6 ans (et non plus la moitié tous les 3 ans).

Pour être élu au 1^{er} tour, le binôme doit obtenir 50 % des voix exprimées représentant plus de 25 % des inscrits.

Au 2^{ème} tour, seuls les binômes ayant eu au moins 12,5 % des voix des inscrits pourront se représenter. Le binôme ayant obtenu le plus de voix sera élu.

L'ensemble des conseillers départementaux forme désormais le Conseil départemental, assemblée qui règle

«par ses délibérations» les affaires du département dans de nombreux domaines : action sociale, éducation, culture, développement local, logement, transports, voirie... ■

** Le bureau de vote sera ouvert ces deux dimanches de 8 heures à 20 heures - Si vous ne pouvez pas voter, pensez à donner procuration.*

*** Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Coignières, Dampierre-en-Yvelines, Lévis St-Nom, Magny-Les-Hameaux, Maurepas, Le Mesnil St-Denis, Milon la Chapelle, St-Forget, St-Lambert, St-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse, Toussus le Noble, Voisins le Bretonneux.*

État civil

NAISSANCES :

Irène FELKIN née le 04/12/2014
Rose TEISSEIRE née le 21/01/2015

DÉCÈS :

Mme Suzanne BERÇOT veuve WEBER le 20/11/2014
Mme Suzanne CHASSE épouse BAZIN le 18/01/2015
M. Gilles VIREY le 12/02/2015
Mme Robine PASTOUR épouse CLAIR le 14/02/2015

Bienvenue

AUX NOUVEAUX ARRIVANTS À CHOISEL

M. et Mme BALAS
M. MATHIEU et Mme ADAM
M. et Mme TEISSEIRE
M. et Mme BERTAUD
M. PRUVOST et Mme DURAND-GASSELIN
M. CHIBARRO et Mme DECOENE
M. et Mme CHOPPIN
M. GALITZINE et Mme RABUTEAU
M. et Mme RABOLINI
M. LE PAPE et Mme GASC

Compte-rendu du Conseil municipal du 9/12/2014

Le conseil, en présence de l'ensemble des élus, a débattu d'un nombre important de sujets.

Vous pouvez en consulter le détail en mairie et sur le site Internet de la commune www.choisel.fr.

Les points essentiels ont concerné des aménagements extérieurs sur la commune. Ces aménagements permettront d'exclure totalement l'usage de produits phytosanitaires et amélioreront notre cadre de vie.

Il s'agit :

- de remplacer les vieux tilleuls près du monument aux morts et de valoriser cet espace ;
- de programmer une étude paysagère pour végétaliser les allées du cimetière ;
- d'envisager un réaménagement de la Place de l'Église ;
- de lancer le projet d'aménagement du parc de la mairie.

Pour tous ces projets, nous sollicitons des subventions auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC), qui peuvent couvrir jusqu'à 70% de leur coût.



Nous avons décidé d'adhérer à l'agence IngénerY'. Cette agence, sous l'égide du Conseil Départemental, est chargée d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financière aux communes rurales (de moins de 2 000 habitants).



Un tarif pour les photocopies et documents divers à usage privé a été adopté au-delà de 10 exemplaires (sauf associations de Choisel) pour un format A4 : 5 centimes par photocopie noir et blanc et 20 centimes pour celle en couleur.



Le conseil refuse le transfert de la compétence transport scolaire gérée par le STIF (Syndicat des Transports d'Île de France). La convention aurait transféré la responsabilité de la qualité et de la sécurité de la prestation sans donner à la commune le pouvoir de décision et d'organisation de ce transport.



Nous avons adopté l'adhésion à l'ALEC (l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat) pour un « Conseil en Énergie Partagé » (CEP). Cette organisation, subventionnée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, va nous permettre une analyse sur les possibilités d'économie d'énergie dans différents domaines (chauffage, éclairage public, carburant,...). Elle peut également apporter aide et conseil au particulier de la commune.



Adoption de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).



Plusieurs subventions ont été accordées:

- une subvention de 100 € à l'association prévention routière pour l'année 2015 au titre de ses interventions en milieu scolaire.

- une subvention complémentaire de fonctionnement de 3000 € à l'association «Accueil des Enfants à Choisel» pour le temps d'activités périscolaires (TAP). Cette mission est déléguée par la commune à l'association «AAEC», ce qui entraîne des dépenses supplémentaires. Le financement des TAP est à la charge des communes.

- une subvention de fonctionnement à l'Association «Maison d'Ingrid à Choisel» de 1000 € pour lui permettre de disposer de la trésorerie nécessaire au démarrage de cette nouvelle activité.



Florent BOISSEL a été désigné comme délégué suppléant de la commune au comité syndical du Parc Naturel Régional (PNR-HVC).



Pierre CLOTEAUX

*Conseiller municipal de Choisel,
Adjoint aux Finances*



Vous avez été élu Adjoint aux Finances. En quoi consiste cette mission ?

La mission de l'Adjoint aux Finances consiste à veiller à la stabilité des finances de la Commune tout en permettant les dépenses nécessaires à l'entretien de l'espace et des bâtiments communaux, à la maintenance des matériels utilisés pour les travaux et aux investissements jugés utiles pour la commune et son développement sans oublier l'animation du village en subventionnant les associations qui en ont la charge (AAEC pour les enfants, CCAS pour le social, le Foyer Rural et la Maison d'Ingrid pour les festivités).

Quelles sont vos compétences et expériences pour assurer cette mission ?

Diplômé de la Chambre de Commerce de Paris et de l'Institut de Contrôle de Gestion j'ai exercé successivement, au sein d'une multinationale suisse, les fonctions de Contrôleur de Gestion et de Credit Manager (Analyste Financier). Parallèlement, j'ai assumé dans une association (Association Française des Directeurs et Chefs de Crédit) une activité de formateur en analyse financière pour les collaborateurs d'entreprises. C'est naturellement que j'ai accepté la proposition d'Alain Seigneur de prendre en charge les finances de la Commune.

En quelques mots, le budget communal, qu'est-ce que c'est ? Comment et quand faut-il l'établir ?

A partir des besoins exprimés par les Commissions (Vie sociale, Travaux Investissements, Urbanisme) présidées par les Adjoints, la Commission Finances les analyse et prépare l'argumentaire d'arbitrage qui sera soumis au Maire pour assurer l'équilibre budgétaire.

Le Maire, prenant en compte les dépenses de fonctionnement incompressibles (salaires, charges sociales, service incendie, péréquation...) présente un budget équilibré au vote du Conseil Municipal.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il répond à 4 grands principes :

- L'annualité : l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile (1er janvier 31 décembre)
- L'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses
- L'unité : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité
- L'équilibre : les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.

Le budget communal comprend deux sections : Fonctionnement et Investissements. Chacune de ces sections dispose de ses recettes et de ses dépenses.

D'où proviennent les ressources de la commune ?

Elles ont quatre origines différentes : les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les emprunts (uniquement pour financer les dépenses d'investissement) et les revenus divers (locations de salle).

À Choisel, selon les premières estimations du budget 2015, les recettes de Fonctionnement proviennent

pour 33% de l'excédent de l'exercice précédent, pour 51% des impôts et taxes, pour 12% des dotations et participations et 4% de divers. Les recettes d'Investissement sont issues pour 68% de l'excédent de l'exercice précédent, pour 26% des subventions et 6% des dotations de l'Etat.

Compte tenu des restrictions des dotations et des subventions de l'Etat et de leur répercussion sur celles de la Région et du Conseil Général et par voie de conséquence sur les communes; il convient de rester vigilant quant aux dépenses envisageables notamment en matière d'investissement.

Qu'est-ce que l'autofinancement ? À quoi sert-il ?

L'autofinancement provient du résultat des recettes moins les dépenses de la section de fonctionnement. Cet autofinancement peut être totalement ou partiellement transféré à la section Investissement. Par contre, l'inverse n'est pas possible (investissement vers fonctionnement).

C'est grâce à l'autofinancement et aux subventions que les communes peuvent investir pour améliorer le service à la population. Certains investissements peuvent également permettre de réduire le coût de fonctionnement du patrimoine communal.

Quels organismes apportent des subventions et sur quels critères ?

Les principaux organismes apporteurs de subventions sont l'Etat (la Préfecture), le Conseil Régional, le Conseil Général, le PNR, le SIAVHY.

Les subventions sont accordées, selon les disponibilités des organismes, à partir de projets d'investissement chiffrés et non encore engagés, ce qui a comme conséquence que la ressource

Florent l'ami des jardins



La taille des fruitiers

attendue ne peut être enregistrée qu'après sa signification par l'organisme attributaire.

La péréquation, le FPIC, c'est quoi ?

Depuis la révision constitutionnelle de 2003 la loi prévoit des dispositifs destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités locales. C'est la péréquation.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) est une imposition des communes les plus riches destinée à renflouer les communes en difficulté. C'est la péréquation horizontale.

Choisel contribue à la péréquation. La prévision de cotisation pour 2015 représente environ 17% du budget de Fonctionnement. Il est à craindre que ces prélèvements augmentent ce qui pourrait remettre en cause l'équilibre budgétaire à taux d'imposition communal constant.

La commune est-elle affectée par les économies décidées par l'Etat ? Quelles en sont les conséquences ?

Naturellement la réduction des dotations et subventions a un impact sur la commune. La conséquence directe porte sur la remise en cause d'investissements, soit l'annulation ou le report d'exécution.

Les communes peuvent-elles faire du déficit et quand est-ce justifié ?

Légalement une commune n'a pas le droit d'être en situation déficitaire. Toutefois, si cela se produisait suite à une mauvaise gestion (dépenses non couvertes par les recettes), son avenir serait conditionné par la Préfecture qui pourrait décider sa mise sous tutelle. ■

Il est important de suivre les jeunes arbres (tige/demi-tige) tous les ans en morte saison, afin d'aérer le centre de l'arbre pour amener de la lumière.

Sans la taille, l'arbre aura tendance à se développer tout en hauteur et à former une surabondance de branches et de feuilles, entraînant une réduction de fructification et des blessures sur l'écorce des branches dues à leur croisement.

Au départ, avec un fruitier acheté, le 1^{er} hiver (année de la plantation), il faut couper les rameaux à 50% de leur longueur pour qu'ils se ramifient.

Par la suite, on pratiquera une taille d'entretien pour supprimer les rameaux nouveaux qui poussent vers l'intérieur de l'arbre. On gardera la longueur d'une main par rapport à la taille précédente, ce qui permettra d'obtenir des fruits 2 ans plus tard. L'année suivante, on devra pincer tous les départs de végétation de ce rameau sur 2 à 3 cm.

En résumé, le but de la formation est de répartir la végétation de manière à équilibrer le sujet et d'avoir une intense lumière au centre.

Ainsi, dans les années qui suivent, le fruitier qui subit un stress à cause de la taille aura tendance à se développer en formant de plus en plus de bourgeons à fruits sur le bois de l'année précédente.

NB : les bourgeons plus gros, plus gonflés ou arrondis produiront une fleur; puis un fruit. Les bourgeons plus petits et pointus, appelés «œil à bois»,

que l'on peut apercevoir au départ de la végétation, ne feront que du bois.

Après une décennie, on fera une taille principalement pour deux raisons :

- ▶ rajeunir l'arbre en privilégiant la croissance des jeunes branches au détriment des rameaux plus âgés et moins productifs.
- ▶ éliminer le bois mort, les parties malades et les branches frêles.

Petits conseils pour réussir la taille :

✂ avoir de bons outils sains (nettoyer vos outils avant et après utilisation avec un chiffon humecté de javel) et affûtés afin d'avoir une coupe nette et sans maladie.

✂ pour les grosses branches, utiliser une scie à élaguer, un sécateur à deux branches, ou une petite tronçonneuse.

✂ ne pas tailler lorsqu'il gèle.

✂ les arbres à noyaux sont taillés fin février - début mars, les autres en janvier-février.

✂ n'oubliez pas que la coupe d'une branche doit être effectuée en biseau, au-dessus d'un œil à 0,5 cm vers l'extérieur. Trop près de l'œil, l'œil va se dessécher. Trop loin de l'œil, cela entraînera du bois mort et des parasites. 🌿

N'hésitez pas à contacter Florent pour toute question ou suggestions de sujets à traiter dans les prochains numéros : ✉ florent.boissel@choisel.fr.

Honneur aux associations de Choisel en ce début d'année

Une nouvelle association et encore des nouveautés à Choisel



Vous retrouverez dans les quelques pages qui suivent une présentation de chaque association et de quelques-uns des bénévoles qui les animent.

L'année 2015 commence bien, puisque notre commune, déjà riche du **Tournassin**, du **Foyer Rural** et de l'**AAEC**, compte désormais une association de plus.

Il s'agit de la **Maison d'Ingrid**, association créée tout récemment dans le but d'animer un bar associatif dans le centre du village (voir ci-contre).

Une subvention spécifique a été votée par le Conseil Municipal de décembre dernier et, comme vous pourrez le voir, les bénévoles et les locaux sont prêts ! Les locaux en question se trouvent dans le petit bâtiment en haut de l'espace Ingrid Bergman, dans le parc de la mairie (là où sont organisés la chasse aux œufs en avril et le feu de la Saint-Jean en juin). C'est un endroit très agréable, le parc est plus grand que beaucoup de Choiséliens ne le croient et propice au développement d'activités de loisirs, de sport...

D'ailleurs, un **projet d'aménagement du parc** a été présenté et discuté en Conseil Municipal et est à l'étude, nous y reviendrons très vite.

Sachez également que quelques nouveaux événements sont en préparation. Notamment un **tournoi inter-hameaux** qui se tiendra à Choisel cet automne (le 26 septembre) et qui verra le centre village, la Ferté et Herbouvilliers défendre leurs couleurs dans des jeux pour tous. Organisé par la mairie, avec la participation des associations, ce tournoi permettra de bien nous préparer aux inter-villages prévus en 2016.



N'hésitez pas à nous contacter pour toute suggestion ou question.

Contact :
✉ frederic.julhes@choisel.fr
06 32 55 08 36

Le local de la Maison d'Ingrid

La Maison d'Ingrid

A découvrir et à consommer (presque) sans modération

La **Maison d'Ingrid** est un espace convivial dans lequel on vient prendre un café, boire un verre, échanger, partager, créer ou se rencontrer, lire son journal ... Echanger des infos, des lectures, des points de vue, des souvenirs, des moments ou chasser une morosité passagère, y partager un moment de joie...

Proposer une animation du village, avec une fois par mois l'organisation d'une soirée à thème : musique, tournoi de cartes, soirée débats, vernissage, exposition, échange de livres, partage d'événements sportifs ou culturels avec possibilité de petite restauration, karaoké, ateliers culinaires... et toutes autres idées seront les bienvenues.

Pourquoi pas plus tard y trouver certains services : dépôt de pain le samedi ou le dimanche matin, services de conciergerie...

Ce sont des objectifs de la Maison d'Ingrid.

Inaugurée le 6 mars au sein de l'Espace Ingrid Bergman, au cœur de Choisel, elle est ouverte à tous de 0 à 99 ans.

La volonté de l'équipe municipale et d'une poignée de Choiséliens a permis la création de cette association. Un local mis à leur disposition vous accueillera aux heures d'ouverture qui pourront évoluer selon la fréquentation, la saison ou les événements sportifs et culturels.

Un lieu de rendez-vous qui facilitera les connaissances, développera votre réseau amical, et sera également un lieu d'étape pour les nombreux randonneurs qui traversent Choisel. Si vous en avez l'envie et un peu de temps, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Heures d'ouverture (prévisionnelles) :

Vendredi : 17h30 à 19h30

Samedi : 11h à 12h30 et 17h30 à 19h30

Dimanche : 10h à 12h (1^{er} dimanche du mois après la messe) et 15h à 17h30 (aux beaux jours).



Adhésion : 10 € par personne
3 € pour tous les enfants (<16 ans) d'une même famille.

Valable jusqu'au 01/10/2015.

Chaque adhésion donne droit à une réduction sur toutes les soirées à thèmes.

Les soirées à thèmes auront lieu tous les premiers vendredis du mois. Les prochaines dates prévues sont les suivantes :

vendredi 3 avril

soirée Jeux de société 🎲

jeudi 30 avril

soirée Musique Live 🎵

avec la participation des musiciens de Choisel (nous contacter pour venir jouer ou chanter avec votre instrument)

vendredi 5 juin

soirée US

vendredi 3 juillet

soirée Jeux extérieurs ☀️

Les thèmes sont susceptibles d'évoluer. N'hésitez pas aussi à nous en soumettre.

Présidente : Sixtine Watel

Gérant : Vincent Droux

Trésorier : Luc Museux

Secrétaires :

Marie Jeanne Julhes et Leila Boissel

Autres membres du bureau :

Clotilde Chaudé et Stéphane Clouet

Contact :

06 45 74 26 85

✉️ sixtine.watel@gmail.com



Arbre de Noël à Choisel

Le 10 décembre 2014, deux magiciens talentueux, qui sont aussi un peu équilibristes, clowns et musiciens en même temps, ont accueilli les enfants de Choisel cette année au château de Breteuil.

Des hurras, des rires, un peu de concentration pour certains numéros d'équilibre... Les enfants ont apprécié ces numéros enchaînés avec entrain. Bravo aussi aux enfants eux-mêmes, qui ont participé à certaines parties du spectacle, chapeau bas !



Mais tout ceci n'était qu'un prélude au vrai événement de cet après-midi, la venue en avance, à Choisel, du Père Noël qui avait prévu de passer plus d'une heure avec nous. Il a appelé un à un tous les enfants de la commune (qui étaient presque tous là pour l'occasion) et leur a donné des cadeaux très appréciés.

Merci à lui et merci, une fois encore, au Marquis et à la famille de Breteuil, qui nous ont accueillis dans l'Orangerie du château pour ce bel après-midi.

Repas des aînés



Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune a organisé son traditionnel repas annuel à l'attention des aînés. Il s'est tenu le 21 janvier dernier à l'auberge de l'Élan, et a rassemblé beaucoup de monde.

Autour d'un repas de fête, les convives ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse, racontant blagues et histoires du passé qui mettent du baume au cœur, et se sont régalés autour d'un bon repas.

La municipalité a accompagné également les convives dans ce moment de convivialité très apprécié par tous.

Pour les aînés n'ayant pu se joindre à ce repas, le CCAS leur a apporté un panier garni, rempli de mille saveurs.

Carnaval des enfants

Samedi 7 mars dernier, de nombreux enfants de Choisel se sont retrouvés pour le carnaval, organisé par le Foyer Rural.



Du changement au bureau du Foyer Rural

L'assemblée générale du Foyer Rural s'est tenue vendredi 7 novembre, sous la présidence par intérim de Vasana Valtat (Maime).

Annie Morin a détaillé les recettes et les dépenses. L'exercice se révèle équilibré avec cette année un léger excédent. L'organisation de la Fête locale de la Saint-Jean reste cependant fortement déficitaire de par les frais engagés pour l'orchestre et le feu d'artifices. La subvention allouée par la commune permet cependant d'en minimiser l'impact sur le résultat global.

Annie Morin a rappelé que le montant de la cotisation à l'adhésion aux foyers ruraux est de 14 € (11 € pour les enfants). «Ce n'est pas un geste anodin, a-t-elle précisé, puisque cela permet à la fédération de vivre et le volet assurance peut s'avérer précieux en cas d'accident».

Des sections dynamiques

Lors de son rapport moral, Vasana Valtat a souligné le bon fonctionnement du Foyer Rural et la réussite de la fête locale, malgré le mauvais temps.

Madame Valtat a indiqué que les différentes sections se portent bien

et a rappelé les activités proposées à l'Espace Ingrid Bergman :

► Les cours de **dessin et peinture**, donnés par Georges Cornudet sont toujours aussi prisés le lundi soir de 20h30 à 22h30.

Renseignements : 06 83 24 32 90

► Le mardi soir et mercredi après-midi, Nathalie Guillemain dirige les cours de **danse pour les enfants**.

Renseignements : 06 89 74 49 73

► Les cours de **rock**, dirigés par Guillaume Montégut, se déroulent le mercredi soir de 20h à 22h.

Renseignements : 06 47 57 21 18

► La section **Patchwork et broderie**, dirigée par Laurence Mithouard, continuera ses cours le jeudi matin de 9h à 13h30.

Renseignements : 01 34 84 39 15

► L'atelier **Poterie** « Le Tournassin » dirigé par Odile Weber, propose des cours pour enfants et adultes.

Renseignements : 01 30 52 32 44

Enfin, la présidente par intérim a remercié les membres et les bénévoles pour leur aide, et a tenu à remercier M. le Maire et le Conseil Municipal pour son soutien en matière d'équipements et d'infrastructures.

Comme toute association loi 1901, le Foyer Rural est géré par un bureau mandaté par le Conseil d'administration élu lors de l'Assemblée Générale annuelle de tous les adhérents.

Vasana VALTAT, Présidente par intérim, a souhaité poursuivre la présidence et a été élue à l'unanimité, ainsi que :

La Vice-présidente : Annie MORIN
La Trésorière : Monique BLOYER
La Secrétaire : Dominique MARTINACHE
La Secrétaire adjointe : Catherine BOSTFFOCHER

Membres actifs du Conseil d'Administration : Bénédicte THORIN, Luc VALTAT, Eric LE BACQUER, Nicole LE BACQUER, Nadine LE BACQUER, Véronique MANOUVRIER, Fatima BILGEN.

Le Foyer Rural de Choisel est ouvert à tous les habitants du village et des communes voisines. Son principal objectif est de proposer des animations, activités, rencontres, fêtes... Tous les bénévoles voulant participer à l'animation de la commune sont accueillis à bras ouverts. Contactez la Présidente ou un des membres du Conseil.

Maime VALTAT - 06 50 39 59 16

Annie MORIN - 06 83 62 22 25

✉ frural.choisel@gmail.com

www.foyerrural-choisel.fr



Calendrier 2015

MARCHÉ DE PÂQUES
et chasse aux oeufs
dimanche 29 mars

BROCANTE (*)
vendredi 8 mai

JAZZ AU LAVOIR (*)
samedi 30 mai

SAINT-JEAN
samedi 27 juin

**RENDEZ-VOUS
DES VIEILLES VOITURES**
samedi 19 septembre

(*) inscription nécessaire
sur le site du Foyer Rural



L'atelier de poterie « le Tournassin », installé dans un local mis à disposition par la mairie de Choisel, au sein de l'Espace Ingrid Bergman, a fêté ses 30 ans en 2013.

Il a été créé par Odile Weber, Alain et Liliane Seigneur, aidés d'une équipe de Choiséliens, et s'adressait à l'origine aux enfants, avec pour objectif de réunir la jeune classe des trois hameaux du village.

Au fil des ans, il s'est ouvert aux adultes, qui viennent de Choisel et de toutes les communes environnantes.

Odile l'anime, en s'attachant à faire prendre conscience à chacun de ses facultés artistiques, d'imagination ...

Aucun thème n'est prédéfini, la liberté de création et de technique (moulage, plaque, tournage, colombin, modelage, émaillage...) est totale.

Tous ainsi pourront, selon leurs envies et leur sensibilité, aborder progressivement les techniques qui leur conviennent, et travailler différentes terres (faïence, grès, porcelaine ...)

Au sein du groupe, des liens se tissent. Les productions de chacun amènent à des échanges, dont la portée déborde du cadre chaleureux de l'atelier.

Le Tournassin, association Loi 1901

Cours enfants : mercredi de 16h à 18h
Cours adultes : jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00 – samedi de 10h00 à 12h30.

Contact : Odile Weber
01 30 52 32 44

Le Tournassin, l'atelier de poterie



AAEC et TAP

L'application de la réforme des rythmes scolaires à Choisel

Dès la rentrée 2014, nos écoles ont adopté les nouveaux temps scolaires et on peut déjà dresser un premier bilan des activités et des résultats attendus.

L'équipe chargée de l'aménagement du TAP (Temps des Activités Périscolaires) à Choisel, composée des représentants de la Mairie et de l'AAEC, s'est fixée comme principal objectif de répondre au mieux aux besoins des enfants et de réaliser la complémentarité entre les enjeux éducatifs et les loisirs.

Les enfants participants, du CP au CM2, proviennent des deux écoles de Chevreuse, 9 de l'école Jean Moulin et 3 de l'école Jean Piaget.

La différence d'âge n'a pas créé de problèmes, les petits étant toujours bien intégrés et même protégés par les grands. Les activités du TAP se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30, dans l'espace Ingrid Bergman.

Les activités choisies se déroulent par cycle de 6 semaines :

- les **arts plastiques** (sept.-octobre 2014)
- la **danse** (novembre-décembre 2014)
- l'**anglais** (janvier-février 2015)
- les **activités manuelles** (mars-avril 2015)
- les **activités sportives** (mai-juin 2015).

L'animateur des arts plastiques, M. Youri Cornudet a voulu laisser libre l'imagination des enfants dans la redécouverte de la couleur et de la peinture sur des grandes surfaces.

En parallèle, Violeta Bense proposait la création des bracelets en élastiques, activité en vogue pendant les dernières vacances d'été et qui a eu beaucoup de succès parmi les enfants, qu'ils soient filles ou garçons.

Une séance a été consacrée à la valorisation des déchets. Violeta, aidée par Youri Kiaku, a appris aux enfants à réaliser des « hérissons » (avec des livres destinés au recyclage du papier) et des petits personnages avec des capsules de Nespresso usagées.

Le professeur de danse Nathalie Guillemain, a mis en place une activité qui voulait être, d'une part, instructive (les enfants ont découvert l'histoire de la danse) et d'autre part agréable (l'essai des différents styles de danse), tout ceci agrémenté par des vidéos démonstratives qui montraient le passage étonnant du ballet classique au rock and roll ou hip hop. Les enfants ont beaucoup apprécié.

Juste avant Noël, Violeta et Youri ont proposé une séance de création de

décorations du sapin (toujours à base de matériaux recyclés) et aussi une petite fête pour marquer le début des vacances scolaires.

L'animatrice d'anglais, Mme Denise Bruandet, a mis au centre de son programme d'apprentissage des méthodes qui privilégient le jeu, le chant, la danse et pourquoi pas, les moments « douceurs » à base de « bonbons anglais » pour que l'après-midi soit la moins fatigante possible et que les enfants retrouvent du plaisir en continuant de s'instruire.

En conclusion, au milieu de notre parcours TAP, on peut dire que les activités qui se sont déroulées jusqu'à présent, ont atteint leur but : être ludiques et instructives en même temps.

Mais c'est une conclusion partielle, qui ne prend en compte que les jeudis après-midi. Dans le contexte plus large de la réforme des rythmes scolaires, on ne peut encore que difficilement conclure que, grâce au réaménagement du temps scolaire, nos enfants sont plus reposés, plus attentifs et plus réceptifs à l'apprentissage. 😊

Violeta Bense
Animatrice

L'accueil des enfants de Choisel

Nous vous rappelons que l'AAEC accueille les enfants de primaire à l'Espace Ingrid Bergman tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 19h20. Pour tous renseignements, merci de contacter Clotilde Chaudé au 06 15 79 55 97.



phalaenopsis

Les **Orchidées** sont la plus grande famille de plantes connue à ce jour, elles sont présentes sur tout le globe sauf aux pôles (sud et nord). Environ 30.000 espèces ont été dénombrées et l'on en trouve encore.

Cette passion a commencé en 1980 avec une plante botanique de la famille des Phalaenopsis : un Doritis. C'est mon père qui m'a donné ce «virus». En ce temps-là, tous les hybrides de Phalaenopsis n'existaient pas, ou très peu, l'orchidée ne s'était pas encore démocratisée. Ma passion s'est accrue en 2002, en recherche constante pour mieux les cultiver, c'est comme cela que j'en suis venu à me spécialiser dans un genre : les Pleurothallides.

Au début, comme tout le monde, j'essayais de me procurer par achat ou échange les orchidées que je trouvais belles, ayant de beaux coloris. Elles résistaient quelques années, je trouvais ça normal. Le type de milieu, leur «terre», ne m'intriguait pas trop, jusqu'au jour où je les ai étudiées plus à fond (savoir comment elles poussent et surtout leurs besoins en culture).

Cela semble difficile, mais il suffit de se renseigner pour leur donner ce dont elles ont besoin. Avant cela, j'ai eu des pertes, mais depuis beaucoup moins. Les orchidées que l'on trouve principalement dans le commerce (Phalaenopsis pour 98%) ne sont pas très difficile à cultiver; pour les autres, il suffit de connaître leurs petites envies spéciales.

A l'heure actuelle j'ai environ 350 espèces d'orchidées exotiques que je cultive dans une petite serre, et environ une quinzaine dans le jardin.

Il existe des orchidées qui nécessitent du froid et peuvent être cultivées dans son jardin.

À Choisel, j'ai recensé six variétés qui poussent à l'état sauvage. **Attention ce sont des plantes protégées, il est interdit de les cueillir ou de les transplanter.**

Ce qui me plaît le plus est de relever un challenge : avoir une plante difficile, réussir sa culture et sa floraison, mais surtout, bien la cultiver pour qu'elle reflorisse. Bien sûr beaucoup me plaisent, mais elles ont toutes des besoins différents en culture et température, je me suis donc cantonné à des espèces qui ont les mêmes exigences.

Depuis, je suis devenu **juge d'exposition d'orchidées.**

I- Le Cymbidium

Voilà une espèce «facile» originaire d'Asie, qui fleurit 1 à 2 mois une fois par an seulement, mais présente une grande palette de couleurs.

C'est une orchidée qui a besoin de variations de température pour pouvoir



Cymbidium

refleurir. Une fois la floraison finie en hiver, après les gelées, il faut la mettre dehors à mi-ombre, puis la rentrer début novembre, voire plus tôt, en fonction du temps.

II- Le Paphiopedilum ou Sabot de Venus

Voici une autre espèce «pas trop difficile» originaire d'Asie. La culture des nombreux hybrides que l'on trouve dans le commerce n'est pas très compliquée, à mi-ombre à l'extérieur la belle saison, leur fleur dure longtemps. Malheureusement elles ne fleurissent qu'une fois par an.



Paphiopedilum philippinense



Paphiopedilum pinocchio



Les Orchidées

racontées par Per ERBS

III- Le phalaenopsis

Voici une espèce originaire d'Asie, que l'on trouve très fréquemment parmi les nombreux hybrides sur le marché.

Conseils pour faire refleurir le Phalaenopsis :

- ▶ L'installer en pleine lumière, sans soleil direct. L'idéal est près d'une fenêtre est ou ouest.
- ▶ Arroser modérément une à deux fois par semaine en belle saison et une à deux fois toutes les deux semaines en hiver. Faire bien tremper le pot environ 15 mn dans un bac rempli d'eau à température ambiante puis le faire bien égoutter.
- ▶ Lui créer un petit nid douillet, en effet le phalaenopsis n'aime pas les courants d'air ni les grandes amplitudes de température; lui éviter les coups de froid ou de chaud. Une température de 18°C à 25°C lui convient.
- ▶ Lui donner de l'engrais régulièrement d'avril à octobre, un engrais de croissance pour la pousse et dès que la hampe apparaît un engrais de floraison puis reprendre l'engrais de croissance dès lors que les fleurs sont terminées.
- ▶ Dès que la hampe florale a fini de fleurir, la couper au 3ème noeud (ou oeil), une nouvelle hampe moins importante va apparaître, prolongeant ainsi la floraison, après la 2ème floraison sur la même hampe, supprimer celle-ci. Si la plante est trop fragile, couper les hampes existantes pour la préserver.

Ceci était trois exemples d'orchidées, mais il y en a beaucoup d'autres et nombre d'entre elles ont de petites exigences. Si on les respecte, elles vous donneront satisfaction pour les années à venir. Appartement, serre ou maison, toutes ces plantes peuvent être cultivées chez soi.

IV- *Dracula*, *Leptotes*, *Masdevallia*, *Pleurothallis*, *Dendrobium*, *Bulbophyllum*, ...

Voici quelques autres espèces pour les plus expérimentés, renseignez-vous avant votre achat pour savoir ce qui poussera chez vous.

Le *Dracula*

Et non ! Ce n'est pas le célèbre conte des Carpates mais une orchidée. Ce nom *Dracula* signifie «petit dragon». Originaire de la chaîne andine, elle vit à haute altitude.

Orchidée «très difficile», elle craint la chaleur et surtout le dessèchement, donc à maintenir humide tout le temps. Il vaut mieux avoir de l'expérience pour se lancer dans la culture de cette plante. ■



Dracula vampira



Dendrobium X Starclass



Leptotes bicolor



Masdevallia infracta X veitchiana



Pleurothallis nipterophylla

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Per Erbs par courriel : ✉ erbs.per@orange.fr



La famille Brousse
devant Jean

Nous sommes en 1926. Marius et Simonne* BROUSSE viennent de se marier à Choisel et Jean naît l'année suivante.

(* avec deux « n », Madame BROUSSE y tenait)

Ils habitent à Paris, où son père tient une boutique de chemises sur mesure « une chemiserie » et ont une maison dans notre village. La famille s'y rend pour les week-ends ou les vacances.

Choisel est un havre de paix où les petits parisiens peuvent respirer le bon air de la campagne.

Puis la guerre arrive avec tous ses maux.

Jean : « A Paris, il n'y a rien à manger, les étals des marchés sont vides. Les gens ont faim. Il y a des tickets pour tout : le pain, le beurre, la farine, tout est rationné. Il existe des rations pour les jeunes, les adultes, les travailleurs...

Les gens ont froid, car l'électricité et le gaz sont rationnés aussi, tout comme les vêtements : on n'a droit qu'à une paire de chaussures par an et on voit même sur le marché des chaussures à semelles articulées en bois !

Le marché noir bat son plein, on y trouve des sacs de sciure de bois pour le chauffage et des tire-gaz (réchauds).

Les denrées les plus chères sont l'huile, le café et le sucre. Quelques voitures

circulent à l'essence, d'autres au gazogène : ce sont essentiellement les médecins et les personnes chargées du ravitaillement qui les utilisent.

Je vais à l'école à Paris et le week-end nous partons tous les cinq, mes parents et mes deux sœurs. Nous mettons les vélos dans le train jusqu'à Saint Rémy et de là, nous pédalons jusqu'à la Ferté. **Quelle aubaine de pouvoir venir à Choisel !**

Le village est calme, les fermiers et les cultivateurs vivent la vie de tous les jours. Il n'y a pas d'uniforme dans les rues, et l'on mange à sa faim !

Je m'amuse à faire du pain avec de la farine récupérée chez les agriculteurs et ma grand-mère nous prépare lapins et poules qui nous permettent de vivre le reste de la semaine. Il m'arrive parfois, à mon retour, de porter de la nourriture chez des personnes âgées qui n'ont rien.

Par chance aussi, des transporteurs nous fournissent du bois pour nous chauffer grâce au poêle Godin dans notre appartement parisien. Nous sommes privilégiés.

Le premier hiver de la guerre, je reste à Choisel et je vais à l'école à Cernay.

Après la défaite de 40, notre famille, comme beaucoup, part pendant un temps en exode dans le midi. Les troupes allemandes occupent Choisel durant plusieurs semaines.

A notre retour, nous avons la surprise de découvrir, à l'entrée de notre maison, un panneau avec une inscription allemande voulant dire « villa sans souci ». Constatant notre cave dépouillée et toutes les bouteilles vides au fond de la mare dans notre jardin, nous comprenons pourquoi !

Certains soldats logent à Breteuil. Nous devons aussi héberger deux Allemands pendant un mois dans la maison familiale. C'est ainsi que du fond de la cuisine j'ai pu assister à une scène cocasse : l'un des

Championnat du monde d'escrime Rome - 1955

Jean Brousse est le 3^{ème} en partant de la gauche.



allemands qui s'occupait des chevaux vient demander à ma grand-mère de stériliser une seringue dans de l'eau bouillante; lorsque ma grand-mère la lui remet, il la trouve si chaude qu'il la passe sous l'eau froide avant de l'utiliser sous l'oeil consterné de cette dernière !

A la fin de la guerre, le marché noir fonctionne toujours car les problèmes de ravitaillement perdurent. On peut trouver des cigarettes à l'unité pour 7 francs de l'époque.

En 48, les tickets de rationnement en pain sont rétablis un temps. L'année suivante, les restrictions sont toujours d'actualité : bien que n'ayant pas de voiture, je me souviens qu'à Pâques, un bon d'essence de 20 litres avait été distribué à tous les conducteurs. Ce week-end-là, tout le monde est parti sur les routes !

L'essence est restée rationnée encore 2 ou 3 ans après la fin de la guerre. Après la libération, les bons moments sont enfin de retour et je me souviens des bals de Cernay où j'accompagne mes amis musiciens : Bernard Leconte joue de la batterie et Marcel Hébert de l'accordéon !

Quant à ma vie passée entre Choisel et Paris, j'ai eu la chance de pouvoir la partager entre un métier que j'ai aimé et une passion inattendue.



Jusqu'à la fin de mes études, j'ai toujours fait du foot, mais après le bac, mon père me laisse travailler dans la chemiserie, alors je ne peux plus participer aux entraînements.

C'est à cette époque que je commence à pratiquer l'escrime.

Les salles d'armes sont ouvertes le soir ce qui me permet d'allier travail et sport.

Très vite je progresse dans cette discipline et en 1951, je suis sélectionné pour rejoindre l'équipe de France.

En 1955, j'ai la chance de partir disputer les championnats du monde d'escrime à Rome, mais en 56, une blessure pendant l'entraînement m'empêche de participer à ceux de Melbourne.

La Fédération Française d'escrime me désigne capitaine de l'équipe des «sabreurs» pour les Jeux Olympiques de Rome en 1960 et de Mexico en 68.

Les équipes sélectionnées sont constituées des 5 meilleurs tireurs dans chacune des 3 disciplines : sabre, épée et fleuret. **Ma passion, c'est le sabre.**

Il y a aussi une équipe féminine uniquement pour le fleuret. Il faut se rappeler qu'à l'époque, nous sommes tous amateurs et je continue de travailler à la chemiserie.

Jean BROUSSE, un enfant de Choisel de la seconde guerre mondiale aux Jeux Olympiques de Mexico

Je pars également faire mon armée en Tunisie, durant un an.

En 2002, le Ministère des Sports m'attribue une récompense honorifique, «la médaille d'or de l'éducation physique et sportive», qui me sera remise par Monsieur Juvanon, Maire.

Ma vie s'est donc déroulée ainsi,

► **entre la ville et la campagne**, car ce n'est qu'en 1969 que nous nous installerons vraiment à Choisel, où, ma grand-mère y fut célébrée pour ses 100 ans, doyenne du village, en présence de Monsieur Le Maire Robert Frelon et du Père Lassus.

► **entre l'escrime et le métier de chemisier** : je savais réaliser toutes les étapes de fabrication d'une chemise, de la prise des mesures sur le client, l'achat du tissu, la réalisation du patron jusqu'à l'essayage du vêtement.

Notre boutique, grâce à son savoir-faire, possède une renommée prestigieuse pour laquelle elle reçoit une médaille d'or à l'exposition internationale de 1937, au Pavillon de France où chaque Nation a un espace «élégance». Nous habillons de nombreuses célébrités du monde entier, telles que Douglas Fairbanks, André Malraux ou François Mitterrand.

J'ai même eu le plaisir de confectionner des chemises pour le célèbre pâtissier Lenôtre qui m'a confié avoir appris son métier «sur le tas» tout comme moi.

Aujourd'hui, notre affaire n'existe plus, mais un très grand fabricant de macarons s'est installé à notre adresse, rue de Castiglione, dans le 1^{er} arrondissement.

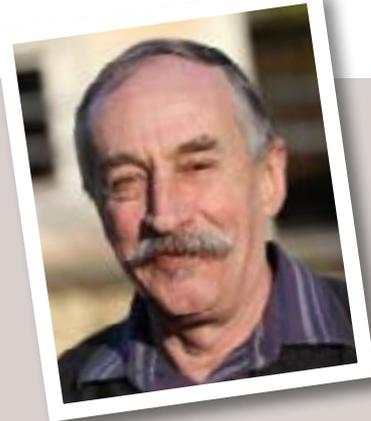
C'est ainsi que les nombreux amateurs de ces fameuses douceurs pâtisseries peuvent admirer la mosaïque au nom de notre famille, qui orne toujours le trottoir devant la boutique, prolongeant un peu notre histoire. ■



Les arcades de la rue de Castiglione à Paris

Un an déjà...

Alain SEIGNEUR
maire de Choisel



Voilà déjà une année que vous avez désigné une nouvelle équipe pour gérer notre commune.

Nous nous sommes efforcés de répondre à vos espérances. Si ce n'était pas le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. C'est par la critique constructive et l'échange que l'on progresse.

Cette année a été essentiellement consacrée à :

► Reprendre l'entretien du patrimoine communal (bâtiment, voirie, ...) trop longtemps négligé. Sa charge financière et la nécessité de l'optimiser, nous impose un étalement dans la durée. Cette année 2015 y sera encore fortement consacrée.

► Étudier et mettre en place les projets que nous vous avons proposés au cours de la campagne électorale et chercher leur financement dans un contexte national difficile.

Les élus se sont fortement impliqués dans la gestion communale et n'ont épargné ni leur temps, ni leur peine. Tous sont foncièrement attachés à Choisel et recherchent la plus grande satisfaction de ses habitants.

RÉGLEMENTATION... Quelques rappels...

■ Feux de jardin interdits

Par arrêté préfectoral le brûlage des déchets végétaux des jardins et des parcs est strictement interdit dans l'ensemble du département des Yvelines.

La commune a demandé une dérogation aux services préfectoraux. Devant leur refus, nous nous sommes efforcés de mettre en place des mesures compensatoires. Avec l'aide du SICTOM de Rambouillet, nous avons accru le nombre de bacs d'apport volontaire des déchets végétaux (rue du Lavoir, route de la Grange aux Moines, impasse des Tilleuls et prochainement route de la Magnannerie).

D'autre part, la commune de Dampierre-en-Yvelines vient d'acquérir un broyeur de branches professionnel. Dans le cadre de la collaboration intercommunale, ce matériel avec un agent technique et sur rendez-vous, pourrait être mis à votre disposition. Si vous êtes susceptibles d'être intéressés par ce nouveau service, faites vous connaître en mairie pour que nous puissions estimer le besoin potentiel.

■ Entretien des trottoirs et caniveaux

L'arrêté communal N°2011-25 rappelle les obligations d'entretien des trottoirs et caniveaux au droit des propriétés, la taille et l'élagage des haies en limite de voirie. Il précise, entre autres, l'exigence de balayer et de désherber (sans produit phytosanitaire) par les riverains.

Afin de rendre cette réglementation plus conviviale, nous vous proposons de mettre en place l'opération «Je, tu, il, nous... désherbons ensemble».

Nous avons retenu la date du samedi 11 avril prochain.

Il s'agit de procéder au nettoyage et désherbage entre voisins de la voirie qui longe nos propriétés et de s'entraider (j'aide mon voisin, il m'aide, nous faisons ensemble), se prêter du matériel... La commune procédera à la collecte des déchets générés mis en tas en bordure de voirie. En fin de journée, nous nous retrouverons, vers 17h/18h, à l'Espace Ingrid Bergman autour d'un verre pour échanger sur cette journée.

■ Stationnement

Le stationnement, parfois anarchique, des véhicules sur la commune, nous amène à rappeler quelques règles :

- Le code de la route, dans son article R417-10, stipule que le stationnement sur les trottoirs est interdit et passible d'une amende de 2^{ème} classe.

- Les règles d'urbanisme applicables à Choisel précisent qu'une place de stationnement par 50 m² habitables doit être réalisée en partie privative (et donc utilisée).

D'autre part, tout changement d'affectation de garage, hangar... doit faire l'objet d'une déclaration préalable et d'une autorisation. En l'absence de cette procédure, des pénalités peuvent être appliquées.

Nous envisageons, par quartier, d'engager une concertation entre les habitants et la commune pour réfléchir sur une réglementation du stationnement acceptable par les riverains et génératrices de sécurité. La priorité est la gestion du stationnement rue de la Grange aux Moines au hameau de la Ferté. A plusieurs reprises, les cars de transport scolaire et les véhicules de collecte des ordures ménagères se sont trouvés bloqués par des voitures garées en vis-à-vis.

Très Haut Débit point de situation du déploiement

Le déploiement du THD dans le département 78 est réparti en deux zones. Les zones les plus denses sont sous responsabilité des opérateurs, celles moins denses sous celle du Conseil Général.

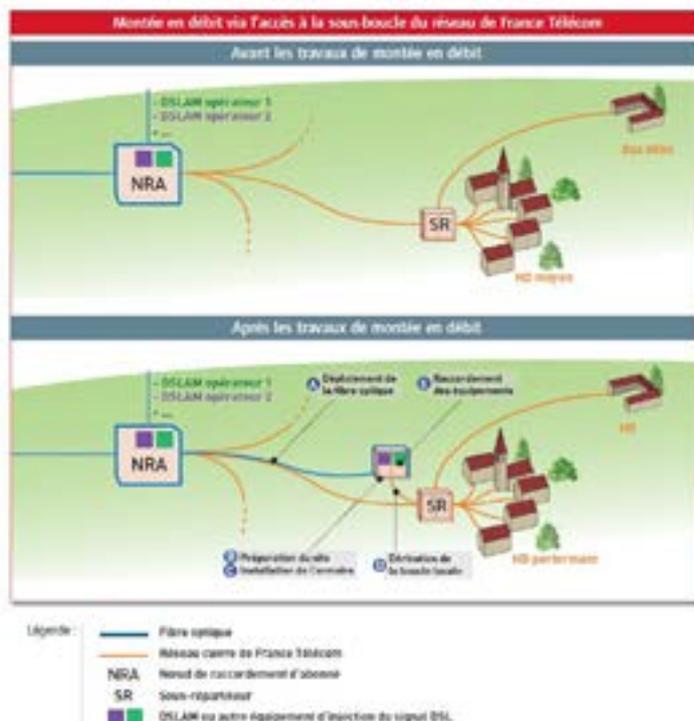
Choisel, comme 7 autres des 10 communes de la CCHVC, est sous responsabilité du Conseil Général.

Or le déploiement du CG78 était complètement bloqué depuis de nombreuses années, malgré quelques bonnes intentions contrariées par de nombreux changements d'hommes et des arbitrages financiers pas toujours visionnaires.

Afin de faire avancer le dossier, nous avons rencontré, dès sa nomination, le nouveau chef de mission numérique du département et discuté par avance des orientations prévues.

Désormais les choses avancent de nouveau et une planification se met en place. Choisel est maintenant bien identifiée comme commune prioritaire (i. e. en déficit numérique) et devrait faire l'objet d'un déploiement MED (Montée en Débit) plus rapide que le déploiement de la fibre optique (prévu entre mi-2018 et fin 2020 dans les communes sous initiative publique).

Le principe de la montée en débit est le suivant (cf. Schéma).



Dans le cas de Choisel, le NRA (nœud de raccordement) le plus proche est à Chevreuse. Les débits constatés sont de l'ordre de 300 kb/s à 1 Mb/s (en général) compte-tenu de l'éloignement (6 km environ). On peut estimer les débits, une fois le MED installé, entre 10 et 50 Mbits/s, soit un facteur 30 environ.

Il reste encore du travail avec le CG78 et le syndicat mixte qu'il souhaite mettre en place, afin de définir les emplacements des relais (au mieux de nos intérêts) et surtout un planning aussi rapide que possible pour cette montée en débit. Des réunions sont prévues dans les semaines et mois qui viennent. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution du dossier ! ■

Point de contact pour toute question :

✉ frederic.julhes@choisel.fr - 06 32 55 08 36

la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (C.C.H.V.C.)



communes qui ont confirmé leur souhait de rejoindre notre communauté de communes (Bullion, Bonnelles, Les Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines et les Bréviaires) et deux belles communes proches (Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse) qui hésitent et sont tentées par de grosses communautés d'agglomérations à leurs portes (la CAPS, Communauté du Plateau de Saclay, en l'occurrence).

La position de Choisel s'est encore affirmée (et a fait l'objet d'une délibération en Conseil) : nous voulons faire vivre la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, fragile mais utile et tellement unique.

En effet, nous en avons discuté en Conseil Communautaire et au sein du Conseil Municipal et notre analyse est pragmatique : la CCHVC regroupe des communes partageant un certain nombre de valeurs, voire de goûts, et se trouvant aux portes de bassins d'emploi (St-Quentin, Massy et Saclay etc...).

Dans notre communauté, la voix de chaque ville et village compte, les PLU sont maîtrisés, etc.

Cette position est idéale car les bassins d'emploi continueront d'exister (et vont même s'étendre, comme à Saclay) et il n'est pas nécessaire pour y travailler d'appartenir à ces très grosses communautés...

Nous vous parlions de "grandes manœuvres" dans le dernier numéro.

Elles se sont poursuivies pendant les fêtes de fin d'année. Pas de trêve à Noël, bien au contraire, avec des



À La Une !

Travaux d'engazonnement du cimetière de Choisel pour un Développement Durable

Les pollutions visibles ne sont pas généralement les plus dangereuses. Depuis des années, Frédéric Montégut, professionnel de l'environnement et adjoint aux travaux milite pour la diminution, voire la suppression, des produits phytosanitaires.

Le premier signe de pollution due à ces intrants que l'on peut observer à Choisel, c'est, dans le vieux cimetière, la sénescence des ifs qui entourent le calvaire bien visible, que nous avons voilà une dizaine d'années sauvés in extrémis en les taillant sévèrement, en faisant des apports en matières organiques et paillages, en supprimant complètement l'apport de désherbants autour de ces arbres plusieurs fois centenaires.

“Trop d'excès de désherbages chimiques et ce depuis des décennies ..”

Demain les traitements en lieux publics seront interdits. Après une étude de

faisabilité, il a été proposé au conseil municipal de Choisel d'engazonner les allées du cimetière.

Le conseil municipal a accepté les demandes de subventions auprès du Parc (qui ont été retenues).

Certaines variétés de graminées plantées sur des sols en cailloux poussent très bien, sans arrosage, avec le même nombre de tontes qu'effectuées aujourd'hui ! Entre et en arrière des tombes, seront plantées des espèces vivaces rampantes, du lierre et quelques arbustes; d'une certaine façon nous créerons ainsi une biodiversité, une vie dans un cimetière, un paradoxe, non ?

Vous marcherez sur une moquette confortablement et les fauteuils pour handicapés circuleront plus facilement que dans le gravier présent actuellement. L'herbe tondue régulièrement ne mouillera pas plus vos chaussures que le gravillon en place aujourd'hui.

Avec ces travaux, Choisel sera la première commune du PNR à réaliser un cimetière totalement écologique dans le sens étymologique du terme; une avancée pour le développement durable. Un exemple pour les 50 autres communes du parc !

Les études de ces travaux sont réalisées en concertation avec l'architecte paysagiste du PNR. Une visite convaincante des Élus a été organisée le 15 décembre 2014 au cimetière de Montrouge. L'exemple d'un engazonnement en milieu urbain avec toutes les contraintes d'un cimetière très fréquenté aura convaincu les plus rétifs à ce type de projet.

Le budget global études et travaux se monte à environ 19.000 € HT subventionné à 70 % par le programme Parc.

Nous sommes responsables de l'état de notre planète, nous participons ainsi modestement à son avenir. 🌱

Contact : ✉ frederic.montegut@choisel.fr

La CCHVC, une communauté de communes pas ordinaire

C'est pourquoi la CCHVC est unique : elle cultive une différence, aux portes de communautés d'agglomérations, sans les renier, mais en y travaillant, en participant à leur essor etc.

En revanche, la CCHVC est jeune (2 ans) et a été beaucoup perturbée par les hésitations des uns et des autres. Elle pourrait faire beaucoup de choses, il faut y croire.

Choisel pousse dans ce sens (au sein de la commission THD, de celle sur les transports...) et assiste son Président Jacques Pelletier dans la mise en place du projet de territoire et des mutualisations. Choisel travaille aussi à

partager moyens et ressources avec les communes les plus proches (St-Forget, Dampierre-en-Yvelines, Senlisse, St-Lambert).

Les différentes demandes de modification de périmètres des communautés traitées en CRCI (Commission Régionale de Coopération Intercommunale, sous la présidence du Préfet Région Île de France) en février n'ont pas affecté la CCHVC.

L'étape suivante est d'ici cet été. En effet le Préfet de Région a maintenant passé la main aux Préfets départementaux pour finaliser les périmètres des Intercommunalités de leur département respectif.

C'est ainsi que le Préfet des Yvelines a réuni le lundi 16 février dernier les Présidents des intercommunalités pour évoquer les ajustements qui pourraient être faits (la CCHVC est concernée, cf. plus haut), la date limite étant fin juin.

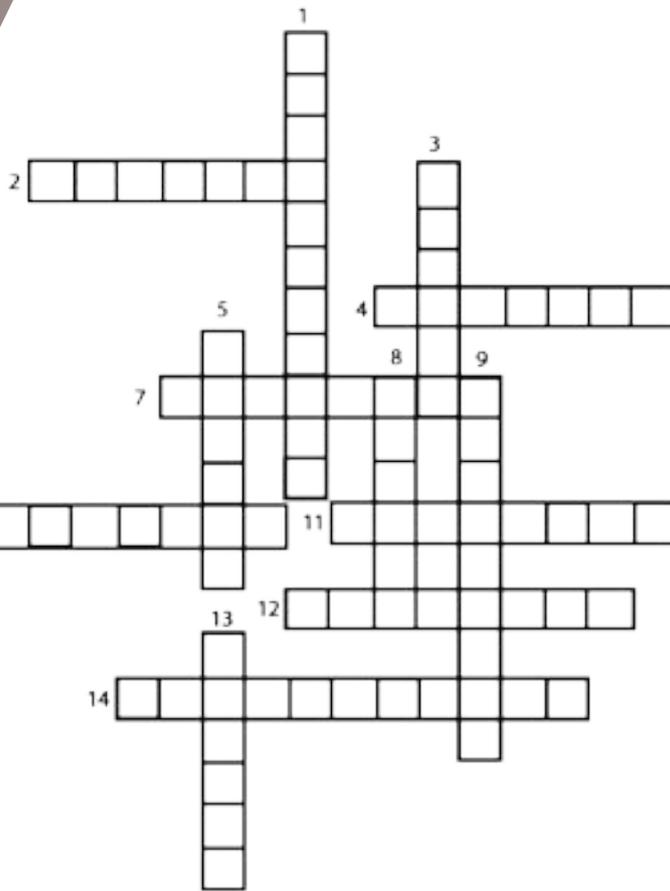
Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou commentaire. ■

✉ alain.seigneur@choisel.fr

✉ frederic.julhes@choisel.fr

Promenons-nous dans Choisel !



Horizontal

- 2. Il est ardent quand il est biblique
- 4. Chères à Manon
- 7. Arbres fruitiers
- 10. Rochefort en connaît de célèbres
- 11. On fait du miel avec ses fleurs
- 12. Choisel abrite son château
- 14. Les articles des Échos n'en sont pas !

Vertical

- 1. Pas loin de l'élevage du ver à soie
- 3. Bassin public
- 5. Religieux
- 6. Récipient pour animaux
- 8. Lieu de culte
- 9. Pièces de charpente
- 13. Les animaux s'y retirent

Labyrinthe

Trouvez l'entrée et la sortie.



Rébus

Mon premier est la nourriture préférée d'un animal qui «pisse dru» dans nos fermes.

Mon second garnit l'extrémité de certains objets.

Le bon air de la campagne n'est pas présent dans mon 3^{ème}.

Mon 4^{ème} est très attaché.

Mon tout possède une impasse vers un fameux château.

Choisel, hier ou presque

Retrouvez où ont été prises ces photos (associez chiffres et lettres).



Solutions des jeux du numéro précédent :

7 erreurs à Breteuil :

- 1 – Lucarne en plus sur le bâtiment de gauche
- 2 – Antenne en plus sur le bâtiment centre/droit
- 3 – Arbres plus hauts entre les bâtiments
- 4 – Lucarne en moins sur le bâtiment de droite
- 5 – Buisson en moins tout à droite
- 6 – Ciel bleu plus bas à droite
- 7 – Insecte géant qui se promène sur l'allée.

Anagrammes :

SEIGNEUR / CHOISEL / VELO / BUREAU

Des mots à Choisel :

1- CHENE, 2- HERBOUVILLIERS, 3- MATIN, 4- BERGMAN, 5- BELLE, 6- TOURNIER, 7- MARQUIS, 8- NOEL, 9- CHEVREUSE, 10- DAMPIERRE.

Énigme à Choisel : L'Allemand a un poisson.

urgences

17 gendarmerie

18 pompiers

15 SAMU

112 urgences
Europe

centre anti-poison 01 40 05 48 48

SOS médecin 01 39 58 58 58

hôpital de Rambouillet 01 34 83 78 78

hôpital d'Orsay 01 69 29 75 75

Allo enfance maltraitée 119

Solidarité vieillesse 39 77

SOS amitiés 01 42 96 26 16

Drogue info service 08 00 23 13 13

Dépannage ErDF 0972 675 078

Dépannage
Lyonnaise des Eaux 0977 401 113